L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES
NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 19 MARS.

FEUILLETON.

L'HOMME SANS NOM

PAR F. DU BOISGOBEY.

XL.

LA SOIF.

Il rassembla ce qui lui restait de force; un élan désespéré le rapprocha, et il put s'accrocher à un cordage qui pendait à l'arrière.

Il appela; personne ne répondit et son cri désespéré se perdit dans l'espace.

Ses mains crispées par le froid avaient à peine assez de vigueur pour se cramponner à ce bout de corde auquel sa vie était suspendue, mais le courage lui revenait en même temps que l'espoir.

Il continua à se rapprocher peu à peu du canot à la force des poignets, et, quand il arriva à portée, il profita du moment où une vague le soulevait pour saisir le bordage.

Et à l'aide des bras et des genoux, il parvint à grimper dans la barque.

Elle était vide.

Le gouvernail ballottait au gré des vagues et deux avirons amarrés solidement aux taquets pendaient le long du bord.

C'était une embarcation du plus petit modèle, un de ces bateaux qui servent à débarquer les passagers dans un port, et Robert n'a jamais pu s'expliquer quel hasard l'avait poussé en pleine mer.

La conjecture la plus probable était que la tempête avait brisé l'amarre qui le retenait dans quelque mouillage des Baléares ou de la Corse et l'avait entraîné au large.

Mais Robert ne s'arrêta pas alors aux suppositions, et il ne pensa qu'à profiter de cette planche de salut.

Déjà l'horizon blanchissait vers l'Est. Le jour allait paraître, et Robert attendit le soleil pour s'orienter, car il ignorait absolument où il se trouvait.

L'astre se leva et éclaira une mer apaisée mais déserte. Pas une voile ne se montrait au large.

Vers le Nord seulement, une légère bande grisâtre, qu'il prit d'abord pour un nuage, se dessinait à l'horizon.

En regardant avec attention, Robert crut reconnaître une chaîne de montagnes.

S'il ne se trompait pas, la terre en vue ne pouvait être que la côte de Provence.

Il saisit les avirons et se mit à ramer vigoureusement.

La joie lui avait rendu toute son énergie et la mémoire lui revint en même temps que les forces.

Les événements de la nuit lui apparurent clairement, comme si un brouillard se fût dissipé dans son esprit.

Son projet de fuite, sa chute, l'ivresse de Morgan, ses affreux propos, tout s'enchaînait, tout s'expliquait et, au-dessus de ce souvenir, se dressait le souvenir de George.

L'image de son fils resté seul aux mains de ces scélérats lui déchirait le cœur.

En même temps, une réflexion le frappa.

Si Morgan avait usé de ruse pour se défaire de lui, n'était-il pas évident qu'il avait un intérêt quelconque à ménager la vie de George?

Qui l'empêchait en effet de faire massacrer ou noyer le père et le fils par les bandits qu'il commandait?

Robert les connaissait assez, lui et son digne complice Diego, pour savoir qu'ils ne reculeraient pas devant un crime commis au grand jour.

S'ils s'étaient donné la peine de se défaire de lui par surprise, c'est que, sans doute, il leur était utile que sa disparition fût mise sur le compte du hasard.

Personne n'avait pu le voir tomber, car la place où il s'accrochait quand on l'avait poussé était fort éloignée du petit groupe de matelots endormis sur le pont, et le cri qu'il avait jeté avait dû se perdre dans le bruit des vagues.

Le coup qui l'avait jeté à l'eau, c'était sans doute ce coup fin jaguar dont parlait Morgan à Diego le soir de Vergie.

Le scélérat avait raison. Le coup était de ceux qui ne laissent pas de traces.

Tout le monde à bord devait croire que Robert était tombé à la mer par accident et le malheureux pensa qu'en ce moment même George recevait les hypocrites consolations des assassins de son père.

Le pauvre enfant devait se croire seul au monde et Robert frémit à l'idée qu'il aimerait peut-être ces monstres comme il l'avait aimé.

Devant Dieu qui venait de le sauver encore une fois, Robert jura de l'arracher de leurs mains.

Ce serment, il osa le faire, égaré en pleine mer dans un chétif canot, mourant de faim, de soif et de fatigue, incertain de pouvoir gagner la terre, plus incertain encore du sort qui l'attendait s'il parvenait à aborder.

Le soleil éclairait alors un groupe de montagnes dont le profil dentelé lui était bien connu.

Il était beaucoup plus rapproché de la côte qu'il ne l'avait supposé d'abord, et le cimes boisées qu'il apercevait faisaient partie de la chaîne des Maures.

Le cap Camarat était à quelques milles devant lui, et il voyait sur la droite l'entrée du golfe de Saint-Tropez.

Ainsi le hasard ou plutôt la Providence le ramenait droit à ce rivage qui lui rappelait tant de chers et de cruels souvenirs.

C'était là qu'autrefois la vie lui était si douce avec Ellen, c'était là aussi qu'autour de Tom avait commencé la longue série de ses malheurs.

Tout à coup, dans cette revue du passé, un point lui apparut et réveilla en lui tout un monde d'idées qui se suivirent et s'enchaînèrent avec une lucidité singulière.

Derrière cette côte, au milieu de la bruyère, aux pins, for de Thomas Disney [illegible] la pierre où l'assassin l'avait caché.

Avec cet or, s'il parvenait à le retrouver, Robert pouvait se procurer des vêtements, un passeport, partir pour l'Italie, pour l'Orient, fouiller la Méditerranée jusqu'à ce qu'il eût rejoint le Caïman et sauvé son fils.

Il n'était plus qu'à une quinzaine de milles de la côte, et, en ramant vigoureusement, il pouvait y aborder dans la matinée, mais il n'osait pas prendre de l'essayer.

Quand Robert avait été jeté par-dessus le bord du Caïman, le caban qu'il portait sur ses épaules s'était perdu dans la chute.

Le malheureux restait vêtu d'un pantalon de toile grossière et d'un mauvais chapeau de paille.

Dans cet état de délabrement, il devait être suspect à tout le monde, et il avait intérêt à éviter toute espèce de rencontre.

Il résolut donc d'attendre la nuit pour débarquer.

Le vent était entièrement tombé, et par un de ces brusques changements assez fréquents dans la Méditerranée, la mer était devenue d'un calme plat.

Le mois de septembre commençait. Le ciel était d'une pureté parfaite, et le soleil, déjà très haut, dardait des rayons ardents sur le milieu de l'eau.

Robert ne le faisait pas encore souffrir, et il était décidé d'ailleurs à le supporter toute la journée.

Rien ne devait donc l'empêcher de se maintenir au large jusqu'au coucher du soleil, qui, dans cette saison, avait lieu vers sept heures.

Robert avait compté sans la soif.

Au fond glacial qui l'engourdissait naguère avait succédé une fièvre ardente qui lui desséchait la gorge.

Une chaleur torride tombait d'un ciel de plomb et le dernier souffle d'air s'était évanoui.

Il essaya d'avaler quelques gorgées d'eau de mer, et il ne réussit qu'à augmenter ses souffrances.

Bientôt sa tête s'alourdit, ses oreilles tintèrent, sa vue se troubla.

Il sentit que, s'il persistait à attendre la nuit pour aborder, la douleur le rendrait fou.

Pour ne rencontrer personne, l'heure de midi était presque aussi favorable que la nuit, par l'affreuse chaleur qu'il faisait, dans un pays où tout le monde dort au milieu du jour.

Si Robert pouvait, sans être vu, se désaltérer à la source qu'il connaissait sur la falaise, rien ne l'empêcherait de regagner le large avec son canot et de tenir la mer jusqu'au coucher du soleil.

Il se décida à descendre, et vers onze heures et demie il était à terre.

XLI

HEURES DE PRISON.

La longue bande de sable qui borde la mer en cet endroit était déserte et sur la hauteur qui la dominait aucun mouvement ne révélait la présence d'un être vivant.

Il n'était plus temps d'hésiter. Robert sauta à terre, courut à toutes jambes vers la falaise, trouva la fontaine et but avidement cette eau qui lui rendait la vie.

Plein d'espoir et de courage, il allait regagner son canot, quand deux hommes cachés dans les broussailles se levèrent et le saisirent.

Ces deux hommes étaient deux douaniers qui le prenaient sans doute pour un contrebandier. Vainement le malheureux se défendit; il fut terrassé, lié et conduit en prison.

Là on l'interrogea comme un vagabond suspect.

—Qui êtes-vous? d'où venez-vous? lui demanda le juge de paix. Robert ne voulait pas répondre.

S'il avait cédé, s'il avait faibli, s'il avait raconté son étrange existence, aurait-on cru à la bonne foi du négrier malgré lui, à l'innocence du compagnon de Morgan?

Dénoncer les scélérats qui retenaient George c'était peut-être se venger, mais c'était aussi prononcer l'arrêt de mort de son fils, car Morgan et Diego menacés d'une justice qui pouvait les atteindre auraient [illegible] un démon qui pouvait les perdre.

Robert persista à se taire. On le jugea, et, quand on lui lut l'arrêt qui le privait de sa liberté pour une année entière, il eut assez de résignation et de puissance sur lui-même pour ne pas crier au tribunal: "Mais c'est moi qui suis la victime des crimes dont on m'accuse."

Quelques jours après cette condamnation Robert était enfermé dans une maison centrale du département de l'Hérault.

Là, il commença le dur apprentissage de la vie du prisonnier, alors que un résolution [illegible] seul instant.

Les premiers mois furent les plus pénibles.

La curiosité bien naturelle que Robert excitait n'était pas encore lassée; il avait à se défendre contre les questions et à éviter les pièges.

Il y réussit en persévérant dans le système qu'il avait adopté.

Il ne voulait pas dire la vérité, et il lui répugnait souverainement de mentir.

Le silence absolu le préservait aussi de lire à ses propres yeux.

Peu à peu d'ailleurs l'intérêt qui s'attachait à ce mystère [illegible] ses compagnons de chaîne [illegible] ou sur cette histoire, et l'intérêt finit par céder du bénéfice de l'indifférence.

Il arriva même, par un dessein de sa bonne conduite, à se faire aimer des gardiens et la prison lui aurait paru supportable sans la terrible nécessité où il était de vivre avec des êtres dégradés.

Ses longues heures de captivité furent adoucies par l'espérance, cette grande consolatrice des affligés.

[illegible] l'homme qui porte [illegible] peut traverser [illegible] épreuves. Sa résolution [illegible] de ces dangereux contacts, et [illegible] qu'elle élève son cœur au-dessus de toutes les peines.

[illegible] Robert passa en prison [illegible] à mûrir ses projets et [illegible] les moyens de sauver son fils.

Il était à peu près certain que George resté seul à bord du Caïman avait dû suivre la fortune de Morgan et de Diego dont [illegible] des indices suffisants pour se mettre à sa recherche.

C'était, il le savait bien, une entreprise difficile et dangereuse, mais il lui semblait qu'elle ne fût pas impossible.

Le plus urgent [illegible] les éléments de succès dans la [illegible] qu'il allait ouvrir, c'était l'argent.

Il allait sortir de prison avec le maigre pécule amassé par une année de travail manuel; mais un homme généreux qui avait [illegible] à ses projets et qui [illegible] intérêt s'occupait de lui [illegible] avait déposé pour lui [illegible] cents francs.

C'était une fortune.

Cette faible somme que la générosité d'un inconnu lui envoyait allait servir de base à un plan hardi.

Robert jura de sauver son fils ou de périr.

En quittant la prison, il n'était pas affranchi de la surveillance de la police de l'obligation de résider dans une ville désignée.

Il obtint assez facilement la permission d'habiter Marseille, et avec la petite somme qu'il avait touchée à sa sortie, il put s'y installer modestement et suffire à ses premières dépenses.

Sans perdre un instant, il commença à préparer l'exécution de son projet.

Il lui était impossible de le réaliser seul, et il n'y avait au monde qu'un homme auquel il pût le confier.

Cet homme, c'était John Slough, que Robert, avant son départ, avait établi dans le cottage de Whitstable.

Vivait-il encore? Les dernières nouvelles reçues de lui remontaient à plus de deux ans.

A tout hasard, Robert lui écrivit en ayant soin de rédiger sa lettre avec beaucoup de prudence pour le cas où elle tomberait dans des mains étrangères.

Il lui annonçait qu'il était vivant, en le priant de taire son existence et de lui écrire à Marseille sous un nom supposé.

Il avait à dessein omis de signer, sachant bien que Slough reconnaîtrait l'écriture de son ancien maître.

Quelques jours devaient s'écouler avant qu'une réponse pût arriver de Whitstable et Robert mit ce temps à profit pour tenter une chance sur laquelle il comptait fermement.

(A continuer.)

LA MOITIÉ D'UN ŒIL.—Le *Lewiston Democrat* dit "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté, et de simplicité." A vendre par M. Sédrick, 87 et 118 Canal.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 18 mars 1870.

Le marché monétaire est calme et faible. Dans les rues, les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, peuvent être cotés à 10 à 12 par an et ceux de second ordre à 1 1/2 à 1 1/4 par mois; les billets de commerce, de premier ordre, de 1 à 1 1/4 par mois et ceux de second ordre à — à 1 1/2; le papier hypothécaire No 1 à 10 à 11 par an et le No 2 à 12.

L'or a ouvert à 111 7/8 à 112 1/8 contre 112 1/8 à New-York et, après de très faibles opérations, a fermé à 112 à 112 1/4. On a vendu $25,000 à 111 7/8, $2,000, $5,000 et 10,000 à 112, $15,000 à 111 7/8, à 112 1/8, $5,000 à 112 1/4. Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi-piastres américaines sont cotées à 110 à 111, les piastres mexicaines à 2 1/4 à — de prime sur l'or.

Les offres de change étranger ont été fort peu nombreuses et les transactions n'ont pas eu d'importance. Les cours, qui avaient légèrement faibli pendant presque toute la journée, étaient, à la clôture, les mêmes qu'hier. Les ventes de sterling ne sont que d'environ 20,000 livres, dont 5000 commercial à 119 1/8, 3000 et 4000 livres 119 1/4, 1000 clear No 1 à 119 7/8, 5000 de banque à 120 1/8 ou cr.—Dans le change sur France, la seule opération annoncée est de 30,000 francs en change de commerce No 1 à 4.73 3/4.—Le sterling est coté 119 1/2 à 120 et 120 1/4, le bon commercial à connaissement No 1 et clear, et 120 3/4 à 121 le change de banque; le change sur France, à 4.75 à 4.72 1/2 le premier, et 4.70 à — le second.

Il s'est fait peu de chose dans le change américain, mais le cours de traites de commerce se sont affermis par suite de la diminution des offres. Les banques ont tiré sur New York au pair; la demande a été faible. Les ventes sont: $20,000 en change de commerce, à vue, sur New York à 3/8 d'escompte, $20,000 et $50,000 de banque à 1/8, $10,000, $10,000 et $20,000, en change de commerce à 1/4 et $15,000 à vue sur Boston, avec grâce, au même taux.

1 action de la Compagnie Pneumatique a changé de mains à $105; 10 de la Compagnie de Pétrole à $6; 500 du Canal de l'Ile aux Vaisseaux à $1 77 1/2 et 500 de la Compagnie de Navigation de la vallée du Mississippi (hier soir à une heure avancée) à $10.

Les seules ventes (annoncées) de bonds sont: $10,000 en sept pour cent de la ville à 73 1/4 à 73 1/2.

Les mandats de l'État ont encore été recherchés, et il s'y est déclaré une nouvelle hausse. On a vendu $10,000 à 90 1/2, $10,000 à 91, $10,000 au même taux, $1,000 à 91 3/4, $3,000 à 91 3/4, et $5,000 à 92; 5000 de mandats de la police métropolitaine ont été vendus à 87 1/4 et $2,000 à 88.—Une vente de $3,000 de coupons de l'État a eu lieu à 80 1/2.

On ne nous a pas annoncé de ventes de billets de la ville. Les courtiers ont offert d'acheter les petites sommes à 15 et d'acheter à 12 d'escompte.

Nous cotons les actions comme suit:

Banque de la Louisiane	30 50 à	— 50
de l'État de la L'ne	17 50 à	— —
des Mechanics & Traders	— 00 à	48 —
du Canal	44 00 à	— —
de l'Union	37 00 à	39 00
des Citoyens	150 00 à	— —
de la Nlle-Orléans	39 25 à	39 50
du Sud	— 00 à	— —
des Marchands	60 00 à	62 00
du Crescent City	37 50 à	38 00
d'Amérique	106 00 à	— —
Germania National	104 00 à	105 00
Louisiana National	— 00 à	— 00
Comp. d'Ass. de l'Union	75 00 à	78 00
Hope	— 00 à	— —
Germania	67 00 à	— —
Commerciale	— 00 à	— —
Factors' & Traders	95 00 à	— —
Comp. du canal de l'Ile aux Vaisseaux	1 75 à	1 77½
Comp. Abattoirs Crescent City	21 00 à	21 75
Comp. d'Ass. Atlantic	— — à	— —
Comp. Pétrole de la L'ne	70 00 à	75 00
Association Agricole	— — à	— —
Comp. de Glace de la L'ne	— — à	— —
Loterie de l'État de la L'ne	— — à	— —
Chem. de fer Ponchartrain	— — à	24 00
Carrollton	100 00 à	100 50
Opelousas	— 00 à	35 00
Jackson	— — à	— —
Chem. de fer de ville	167 00 à	167 50
rue St-Charles	— 00 à	64 00
Crescent City	72 00 à	73 00
Canal & Claiborne	45 00 à	46 50
Chem. de fer d'Orléans	62 50 à	65 00
Presse à coton de la Levée	78 00 à	— —
Comp. du Gaz	150 00 à	151 00
Sixes de l'État de la L'ne	70 00 à	73 00
Bonds Pénitencier (sept)	— 00 à	— —
Bonds du chem. de fer North L'ne et Texas, 8 0/0	— — à	80 00
Coupons de l'État	— — à	90 50
Sixes Levées de l'État	— — à	73 00
Eights	— — à	84 00
*Bonds consolidés de la ville	— — à	75 00
Bonds Chem. de fer de ville	72 00 à	73 00
Cinq pour cent de la ville	54 00 à	55 00
Sept	73 25 à	73 75
Dix	98 00 à	100 00
Bonds Jefferson City	74 00 à	76 00
Bonds Chem. de fer Jackson 1ère hypothèque	85 00 à	87 00
Bonds Chem. de fer des Opelousas, 1ère hypothèque	80 à	—

* ex-coupon de janvier.

Ce soir, au Board, 100 actions des Abattoirs Crescent City se sont vendues à $19 75, 50 à $20 et 100 à $20 25; 300, 357 et 500 du Canal de l'Ile aux Vaisseaux à $1 75, 200 à $1 77, 300 à $1 78 et 100 à $1 80; 100 de la banque de l'État de la Louisiane, trente jours fixés, à $17 50; 70 de la compagnie d'huile de Pétrole de la Louisiane à $75; 10 du Mechanics and Agricultural Fair Association à $16; $1500 de billets de l'État à 91; $500 et $1000 de billets de la ville à 12 1/2 d'escompte.

Voici les offres et les enchères de la séance:

	Demandé.	Enchères.
Comp. Gaz de la Nlle-Orléans	—	150 00
Abattoirs Crescent City	20 75	19 75
Canal de l'Ile aux Vaisseaux	1 80	1 75
Chemin de fer de Jackson	—	—
Chemin de fer de Carrollton	102 00	100 50
Chemin de fer de la ville	167 50	167 00
Chemin de fer Crescent City	73 00	72 00
Chemin de fer de la rue St-Charles	—	62 00
Chemin de fer des rues Canal et Claiborne	—	44 50
Banque des Marchands	65 00	58 00
Banque de la Nlle-Orléans	39 50	—
Banque Crescent City	38 00	—
Banque de l'Union	40 00	37 25
Banque de l'État de la Louisiane	—	—
Banque du Sud	17 50	17 25
Bonds coupons du che. de fer de Jackson, 1e hypothèque	—	85 00
Mandats de Jefferson City	—	74 50
Bonds 5 pour cent de l'État de la Louisiane	72 50	65 00
Bonds du chemin de fer Nord Louisiane et Texas, 8 0/0	—	80 00
Mandats de l'État	92 25	90 00
Coupons de l'État	97 50	90 00
Billets de l'État	91 00	90 00
Bonds 7 0/0 de la ville	73 50	73 25
Bonds 10 0/0 de la ville	100 00	98 00
Mandats de la ville	91 00	90 00
Mandats de la police métrop.	89 00	87 00
Compagnie de Navigation de la Vallée du Miss.	12 00	10 00
Compagnie de Pétrole et Minière de la Nlle-Orléans	75 00	—
Association de la Foire	17 00	16 00
Or	112 ¼	112

Bureau d'Escompte et de Change de Bruno & Warner, No. 146, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	*Valeur en or des E.-U.*
Souverains Victoria	[illegible]
Do vieux	[illegible]
Billets de la Banque d'Angleterre	[illegible]
Pièces de 20 francs	[illegible]
Billets de la Banque de France en francs	[illegible]
X Thaler	[illegible]
X Thaler prussien	[illegible]
X Guilders Holl.	[illegible]
Doublons espagnols	[illegible]
Do patriotes	[illegible]
Argent étranger.	
Argent anglais	[illegible]
Do français	[illegible]
Piastres mexicaines	[illegible]
Do espagnoles	[illegible]
Couronnes françaises	[illegible]
Do allemandes	[illegible]
Thaler	[illegible]
Thaler prussien—papier	[illegible]
Guilders	[illegible]
Argent espagnol, par once	[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Vendredi soir, 18 mars 1870.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3000 balles, prises à une hausse [illegible] de ¼ à ½ c sur les prix [illegible] la livre. [illegible] grande divergence de vues entre les acheteurs et les vendeurs que les cotes suivantes peuvent être regardées jusqu'à un certain point comme nominales: low ordinary 16¾ à 17¼ c. ordinary 18¾ à 19¼, good ordinary 21 à 21½, low middling 22 à 22¼, middling 23 à —, strict middling — 23¾ et good middling — 23¾ c.

Les exportations d'aujourd'hui ont embrassé 3002 balles à destination du Havre et 1491 balles à destination de Brême. Recettes proprement dites depuis vendredi soir, 13605 balles contre 27620 pendant la même laps de temps la semaine dernière, et depuis le 1er septembre, 895483 balles contre 697,410 l'an dernier.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal		770
Arriv. dep. le dern. état	3048	
Arrivé précédemm.	[illegible]	[illegible]
		944702
Expédié aujourd'hui	3935	
Expédié précédemment	725274	729157
Stock en mains et à bord		215551

FRET.—Le fret étranger est calme. Les offres se font principalement pour le Havre et pour Brême. Le fret pour Liverpool est fort négligé et nous avons ouï parler de certains engagements pris à raison de 15/32 d. Pas d'amélioration dans le cabotage et les vapeurs qui y sont engagés ne peuvent encore obtenir de chargements.

Nous cotons en ce moment:

Transport par steamers—Coton pour Liverpool 9/16 à —d, pour N York ¾ c, pour Boston — c, pour Philadelphie — c, pour Brême et Hambourg — d, mélasse pour N. York — à — le baril, bœuf pour New [illegible] le tierçon et 70 c le baril, farine pr. New York, 55 à 60 c le baril.

Transport par voiliers—Coton pour Liverpool ½d, pour le Havre 15/16 à 1 c coton pour Brême ½c la livre.

TABAC.—Depuis notre dernière revue de mercredi il s'est fait quelques demandes de tabacs vieux lugs pour l'exportation, mais le tabac nouveau est encore négligé. Les détenteurs et les acheteurs diffèrent dans leurs vues de 1 à 1¼ c. Nous pensons que les recettes seront fortes la semaine prochaine. Les ventes ont embrassé 1 et 27 boucauts de low lugs à 7 c 1 de lugs à 8 c et 1 de new leaf à 13 c le bouc. Les cotes sont nominales.

ÉTAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sept 1869	bouc.	8000
Arr. pend. les 3 dern. jours	48	
" précédemment	2512	2560
		10248
Export. pend. les 3 dern. jrs	402	
" précédemment	5566	
Défait pour emballer	280	6248
Stock en mains et à bord		3300

SUCRE ET MÉLASSE.—Les recettes, ce matin, ont compris 290 boucauts de sucre et 121 barils et 28 demi-barils de mélasse. Le marché au sucre et à la mélasse est calme. Il s'est cependant vendu 250 boucauts de sucre sur la base de 6¾ à 7¾ c pour l'inf., 7¾ à 8 c pour le commun, 9 c pour le low fair, 9¼ à 10 c pour le good fair, 10¾ cts pour le strictement fully fair, 11 à 11¾ cts pour le prime, 12 à 12¾ c pour la qualité de choix, 8¼ à 9 c pour le seconds, 12¾ cts pour le jaune clarifié et 13¼ à 14 c pour le blanc.

La mélasse est cotée à 65 à 58 c le gallon de fermentée selon la qualité, 40 c pour la mauvaise recuite, 50 à 63¾ c pour la recuite fair à prime, 50 à 70 c pour la recuite des raffineries de la ville et $1 à 1 10 le gallon de sirop.

MAÏS—Le marché est calme, et l'approvisionnement de la qualité de choix est faible, les qualités médiocres abondent. Ventes aujourd'hui de 3000 sacs, dont 450 d'inférieur à 65 c, 750 de blanc à $1 05, 300 de blanc mélangé et 500 de blanc à $1 06 100 et 500 de blanc à $1 07.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Emilie La Barge, de St Louis, et Argosy et des barges, de Cincinnati, sont arrivés ici depuis notre dernier rapport.

FARINE—Le marché est calme pour les bas grades, lesquels abondent, tandis que la qualité de choix est rare et ferme. La fine est cotée à $4 — à — superfine $4 37½ à 4 50, simple extra — double extra $5 25 à $5 50, triple extra $6 à 6 62½, extra de choix $6 75—à $7 50, extra pour familles $8 à $8 50 le baril. Les ventes d'aujourd'hui ont cependant embrassé 2500 barils de l'article dont 100 de fine à $4, 100 de superfine à $4 37½, 100 et 500 de à $4 50, 100 de double extra à $5 25, 100 de à $5 50, 200 de triple extra à $6 15, 100 de à $6 50, 200 d'extra de choix à $6 75 le baril. 400 de fine, 300 de farine pour ce qu'elle vaut et 400 d'extra de choix à des conditions privées.

SON—L'approvisionnement de son est meilleur et les prix ont fléchi. L'article est actuellement coté à $1 60 à $1 70 les cent livres.

FOIN—Il en est arrivé sur l'Argosy et sur des barges. La demande locale est remplie à $26 à 37 le tonneau de prime à choix de l'Ouest. Un lot de 60 balles de choix de l'Ouest vendu à $37 le tonneau.

PORC—Le marché est calme et les détenteurs demandent $28 50 le baril de mess. Un lot de 50 barils s'est vendu à $28 25. Le détail se fait à $29.

VIANDE SALÉE À SEC—10 barriques de côtes clear ribbed vendues à 13¾ c et 10 de côtes désossés à 14¾ c à la livre.

SAINDOUX—40 tierçons de saindoux pressé vendus au débarcadère à 14¾, 25 de à 14½ c et 75 barillets do à 17 cts la livre.

BACON—Le bacon est calme. Les épaules sont tenues à 11¾ à 12 c, les côtes clear ribbed 15¾ à 16c, les côtes désossées 15¾ à 17 c la livre, 10 tierçons de jambons cirés sans, vendus à 1 c la livre.

BREAKFAST BACON—25 caisses de l'article de l'Ouest vendues à 18¾ c la livre. La demande est bonne mais l'approvisionnement est modéré. Le saindoux est coté à 18 à 18¾ à 73 la livre.

COMESTIBLES—Les pommes de terre se vendent à $1 95 à $2 le baril et les oignons à $5 50 à $6 le baril; pas d'oignons de St Louis sur le marché. Les pommes de choix rapportent $7 à $7 50 le baril; pas de choucroute ni de choux à vendre, les pois verts sont calmes à $7 à 7 50 le baril.

SEL—L'article continue à être en bonne demande et les prix en sont fermes. Les commerçants vendent aujourd'hui le sel de Liverpool à $1 30 à $1 55 le sac de gros et $1 65 à $1 70 pour le fin. Quand de forts lots sont pris en entrepôt par des bateaux une déduction est faite pour le chargement de la marchandise. Le sel des Iles Turques commande $1 50 à $1 55 le sac. Le sel de roche de la Louisiane, en sacs, vaut $16 le tonneau.

CAFÉ—Le stock est réduit à environ 10 mille sacs qui sont en seconde main. Un lot de 1000 a été vendu par un commerçant à des prix fermes. Un chargement de 5495 sacs est en rivière et monte. Nous cotons: prime 17¾ à 17¾ c.—de choix payés en or. good 16¾ à 16¾, fair 16 à 16¼ c la livre.

BEURRE—Le marché est calme particulièrement en ce qui regarde les bas grades. Nous cotons en ce moment le beurre de choix de l'Ouest 25 à 28 c, l'inférieur à 15 à 20 cents Goshen de choix 38 à 40, la commun 28 à 30 la livre.

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 19 mars 1870.

Arrivé, dans la semaine—1421 bœufs du Texas, 1673 veaux et veaux d'un an, 112 cochons, 785 moutons, 20 vaches à lait.

Vendu—1442 bœufs du Texas, 1165 veaux et veaux d'un an, 1196 cochons, 605 moutons, 20 vaches à lait.

A vendre—778 bœufs du Texas, 232 veaux et veaux d'un an, 409 cochons, 605 moutons, 26 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au mais, 1re qlt., par livre nette	14 c à	16 c
Bœufs du Texas, nourris au mais, 2de qlt., par tête	[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	35.00	45.00
Bœufs de Texas, 2e qlt., par tête	25.00	32.00
Bœufs de Texas, tre qlt., par tête	55.00	70.00
Cochons par liv., gr	9	10
Cochons (Stock) par tête	7.00	9.00
Moutons 1re qlt., par tête	4.00	5.00
Moutons 2de qlt., par tête	3.00	3.00
Vaches à lait, de choix, par tête	80.00	100.00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50.00	70.00
Veaux, par tête	7.00	12.00
Gros veaux, par tête	7.00	12.00
Chèvres par tête	1.50	4.00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, Samedi matin, 19 mars 1870.

Les habitués de la Levée, ont été tout-à-fait favorisés hier par le temps; grand soleil, douce chaleur, pas de vent et par conséquent point de poussière.

Comparativement, néanmoins, la journée d'hier a été calme en affaires; surtout en ce qui concerne l'importation. L'exportation a été plus active.

Le fleuve qui est resté stationnaire pendant plusieurs jours, commence à baisser; il est maintenant à 3 ½ pieds au-dessous de la marque de 1862.

Sont arrivés hier: L'Annie Wagley, du bayou Lafourche; le Natoma, des Opelousas; le Julia Rudolph, de la Rivière-Rouge; le Natchez, le Frank Pargoud et l'Emilie avec barges, de St-Louis.

Sont partis hier: Le Crescent et le San Nicolas, pour la côte d'en bas; l'Henry Tête, pour le bayou Lafourche; La Belle et le W. S. Pike, pour Bayou Sara; le Pretender, pour les Attakapas; le Bob Roy, pour le bayou Bartholomew et le John Kilgour pour Louisville.

Parmi les départs d'aujourd'hui nous signalerons le T. D. Hine, capitaine C. Sharp, lequel fait deux voyages par semaine pour la paroisse Plaquemine, laissant la Nouvelle-Orléans les samedis matin à 10 heures, pour le Fort Jackson, et les mercredis matin, à 10 heures, pour Riceland. M. O. Canton, préside aux affaires du bureau.

Partira aussi aujourd'hui, le bateau l'Annie Wagley, capitaine O. L. Blanchard, lequel fait régulièrement deux voyages par semaine jusqu'à Lockport, sur le Bayou Lafourche; laissant la Nouvelle-Orléans tous les samedis et mardis soir, à cinq heures. M. Frank Dalféres est chargé du bureau.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs de la côte sur le nouveau bateau le St-John; capitaine W. R. Greathouse, lequel fait deux voyages réguliers par semaine, jusqu'à Port Hudson, laissant la Nlle-Orléans tous les mercredis matin et tous les samedis soir, à 5 heures. M. J. A. Comstock est chargé de l'administration intérieure, et MM. F. Bergeron et E. Fortin sont préposés au fret.

Partira aussi ce soir à 5 heures, le nouveau bateau le Natchez, capitaine T. P. Leathers, lequel fait régulièrement un voyage par semaine jusqu'à Vicksburg. M. Sam Ayles préside l'administration intérieure et M. Charley Grice est chargé du département du fret. A Vicksburg, ce paquebot se relie aux bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, et aussi avec ceux qui font le service de St. Louis.

Nous engageons les voyageurs et les expéditeurs des Opelousas à se souvenir que le nouveau bateau le Natoma, capitaine M. Kennison, partira aussi ce soir à cinq heures. Ce paquebot prend du fret pour Washington, Port Barre ainsi que tous les atterrages sur la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau. M. Théo. Jobin est chargé des finances et M. H. Moisison est préposé au fret. A Churchville, ce bateau fait connexion avec le Camelia, desservant le bayou Rouge et à Simsport avec le Maggie P. desservant le bayou des Glaizes.

Nous engageons les expéditeurs ainsi que les voyageurs de Natchez et de Vicksburg à se rappeler qu'à l'avenir le magnifique bateau Natchez sera le seul bateau partant le samedi soir à cinq heures. Le Frank Pargoud partira tous les mardis soirs à 5 heures à la place du Rob. E. Lee. Ce dernier, ainsi que le Belle Lee, feront à l'avenir le service d'ici à Louisville partant de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis alternativement.

Théâtres, Concerts, Bals.

Théâtre de l'Opéra.

SAMEDI, 19 Mars,
MATINÉE A MIDI PRÉCIS
LES DRAGONS DE VILLARS,
Opéra-comique en 3 actes, de Maillart.

Prix d'entrée, sans places fixes, pour la matinée:
Orchestre, Parquets, Premières, Secondes, $1 00. Les enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Troisièmes 50 cents—Quatrièmes 25 cents.

Représentation du Samedi soir à 7 heures.

LE TROUVÈRE,
Grand opéra en 4 actes, de Verdi.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie et le spectacle commencera à 7 heures.

Le contrôle est ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Dimanche, 20 Mars.

FAUST,
Grand opéra en 5 actes, de Gounod.

LUNDI, 21—
Deuxième représentation de
LES BIBELOTS DU DIABLE,
Grande féerie en 3 actes et 15 tableaux, par MM. Cogniard et Clairville.

Mardi, 22 Mars, Bénéfice de Mme DUMESTRE.
Les Huguenots,
Grand opéra en cinq actes, de Meyerbeer.

Académie de Musique.

SAMEDI et DIMANCHE, 19 mars,
Miss KATE REIGNOLDS,
SAMEDI, à midi, dans
NOBODY'S DAUGHTER.
LE SOIR—dans le drame de
KATHLEEN MAVOURNEEN
—ET—
EMERALD RING.

DIMANCHE—dans le grand drame de CAMILLE
Ou THE FATE OF A COQUETTE.

LUNDI, 21 mars—THE SEA OF ICE or A MOTHER'S PRAYER, grand drame à effet—décors nouveaux. Mlle REYNOLDS remplira le rôle de Mme de Lascours et celui d'Ogarita.

Museum du Crescent City,
Nos 40 et 42 Rue St-Charles.

QUATRIÈME RÉOUVERTURE ANNUELLE.

L'ADMINISTRATEUR prend plaisir à annoncer que la saison de 1869-70 vient d'être inaugurée par tout le brillant qui a caractérisé cette institution dans ces dernières années.

MERVEILLES ÉTONNANTES DU GENRE HUMAIN.

LA GÉANTE DU KENTUCKY.—L'ENFANT ÉNORME—LES ENFANTS ALBINOS—L'AVALEUR DE SABRE—LA REINE FÉE.

UNE GRANDE MÉNAGERIE. Une volière d'Oiseaux magnifiques et rares, le Repaire des Serpents monstres, des tribus de singes, des Jeunes-Sauvages-Ourang-Outangs, et des curiosités provenant de toutes les parties du Globe, ainsi qu'une grande collection d'objets et de reliques de l'ère antédiluvienne.

Les portes seront ouvertes de huit heures du matin à dix heures du soir.

Entrée—50 cents, enfants, moitié prix.

Bal Paré et Masqué.

LE dernier grand bal masqué de la saison sera donné au

Théâtre de l'Opéra,

Samedi, 19 du courant, St-JOSEPH.

Les portes s'ouvriront à 11 heures.

Prix du billet: $3 00—Entrée libre pour les Dames.

AVIS EXTRA.

Théâtre St-Charles.

GRAND BAL DE LA MI-CARÊME,

Soir de la St-Joseph—19 Mars 1870.

LE Directeur a le plaisir d'annoncer au public que les mêmes amusements qui ont donné un si grand éclat au bal du Mardi-Gras ont concouru à se charger du bal de la St-Joseph.

Directeurs
(Les mêmes qu'au bal du Mardi-Gras.)
Prix du billet $3 00

BAL! BAL!

UN GRAND BAL PARÉ, TRAVESTI ET CALICO sera donné par la Société de Bienfaisance "New Louisiana," le soir de la St-Joseph, Samedi, 19 mars 1870, dans leur Salle, au No 81, rue Champs-Elysées (ci-devant la "United States Hotel," pour le bénéfice de la Société.

Bal Paré et Masqué,

DONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ASSISTANCE MUTUELLE de la Ville de JEFFERSON, Lou.

Au Bénéfice de l'Association.

Le 19 mars, jour de la St-Joseph, au UNION HALL.

Encoignure des rues Troisième et Magazine.

Comité d'Arrangements:
Paul Estoben, O. M. Redon,
J. M. Rey, A. Caubet.

Commissaires:
Omo Maylié, Dr. E. L'Estrade,
Pre Artigues, O. M. Redon,
Dr. E. Melon, Pre Servat,
Silvain Verges, Pre Gendre,
J. M. Rey, Ed Cabrera,
Jean Andrieu, Louis Soulé,
Jean Moulaur, Jean Cazebonne,
J. Juncadella, Louis Vignes,
B. L. Bourget, Fidèle Dupuy,
Jean Lapeuble, Pierre Pejeris,
Basile Debat.

Comité d'Invitation:
Omo Maylié, Pierre Gendre,
O. M. Redon, Silvain Verges,
Ed Cabrera, J. M. Rey,
Louis Vignes, Louis Soulé,
Jean Moulaur, Jn Cazebonne.

On pourra se procurer des cartes et des lettres d'invitation, chez,
Mr. Omo Maylié, en face le Marché Ste Marie.
Mr. E. Cabrera, encoignure Chipewa et Louisiana Avenue.
Mr. Jean Cazebonne, encoignure Tchoupitoulas et Laurel.
Mr. Louis Soulé, encoignure Dumaine et Villeré.
Mr. O. M. Redon, au Marché Magazine.
Prix du Billet.................$1.
Des lettres d'invitation seront délivrées jusqu'au 18 inclusivement.

AUX 5,000 COSTUMES!!

Costumes, Masques et Dominos.
1er Prix décerné à l'Exposition de la Louisiane.

MADAME ALABAU,
91 RUE CONTI 91
Entre Bourbon et Dauphine.
SUCCESSEUR DE MADAME LUSSAN,
Établie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 25 ans.

MME ALABAU offre à sa nombreuse clientèle et au public en général, des Costumes, Masques et Dominos en soie de meilleur choix, brodés et lamés or et argent, pour messieurs, dames et enfants. Tout riches et arrivant directement de Paris.
Elle invite le public à venir examiner ces magnifiques costumes, il y en a pour tous les goûts.
Prenez tous vos costumes chez
Mme ALABAU,
—ET—
NE VOUS TROMPEZ PAS DE MAGASIN.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'État de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD.................Président

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS, SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE D.

Tirage, le SAMEDI, 2 avril 1870, à la Nlle-Orléans
HOWARD, SIMMONS & Co.........Contracteurs

PLAN

20,000 billets—Prix du billet: $20 seulement.

1 lot de $50,000, soit		$50,000
1 lot de 30,000, soit		30,000
1 lot de 20,000, soit		20,000
1 lot de 10,000, soit		10,000
1 lot de 9,000, soit		9,000
1 lot de 8,000, soit		8,000
1 lot de 7,000, soit		7,000
1 lot de 6,000, soit		6,000
1 lot de 5,000, soit		5,000
1 lot de 4,000, soit		4,000
1 lot de 3,000, soit		3,000
1 lot de 2,000, soit		2,000
25 lots de 1,000, soit		25,000
[illegible]		[illegible]
449 lots s'élevant à		[illegible]

Billets entiers: $20—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

M. BOCHET,
IMPORTATEUR D'ARTICLES FRANÇAIS
TELS QUE:
Rubans, Articles en paille Et Modes,
SOIE, VELOURS, FLEURS, PLUMES, DENTELLES, BLONDES, GARNITURES, &c.
59, Rue Royale, au premier, 59

Margaret Haughery,
Boulangerie mécanique, à vapeur, de MARGARET,
Nos 74, 76 et 78 de la rue de Nlle-Levée, Nlle-Orléans.

LES ordres sont promptement exécutés et on livre en ville sans frais, de wagon [illegible].

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ses [illegible], j'ai établi, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c, &c.
No. ... ST-LOUIS STREET ....

VENTES JUDICIAIRES.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1832.—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] Johnson, pour son [illegible] Olivier & Marchand, [illegible] par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire [illegible], je procéderai le MARDI, dix-neuf d'avril 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Le terrain situé dans l'îlet borné par les rues Poydras, Baronne, Perdido et Carroll, mesurant cinquante pieds de face sur la rue Baronne, [illegible] [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 mars—19 27—5 13 19 avril

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Propriétés améliorées de valeur, dans le Deuxième District, à l'encan par le Shérif.

WM. E. FITZGERALD vs. MARY E. COONEY, veuve de JAMES WILLIAM FITZGERALD, aujourd'hui de FOWLER.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,282.—En vertu d'un jugement rendu le 28 de janvier 1870, et signé le 31 du même mois de la même année, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi dix-neuf de mars 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à fin d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital, Royale, des Ursulines et Bourbon, [illegible].

2o Un autre terrain situé dans le District [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 fév—19 24—mars 4, 12, 19

A. ROCHEREAU & CO. vs NEWLAND HOLMES.

SIXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1,176.—En vertu d'un writ de fieri facias, [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALLAIN EUSTIS vs L. F. DE GRUY.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1,319.—[illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JAMES T. ANDERSON vs WILLIAM BOYD.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,921.—[illegible].

TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Martin, Clara, Joséphine et Jackson, désignés par les numéros un, deux et trois mesurant chacun, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Joséphine, sur cent cinquante et un pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LOUIS F. GENERES vs ALFRED KEARNEY.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,810.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, 11 d'avril 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La moitié indivise de quatre terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, des Magasins, Julie et Notre Dame et désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Quatre, les dits terrains ayant les dimensions suivantes savoir:

Le No Un mesure [illegible].

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte en date du 14 de décembre 1866, au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, portant vente de la propriété par Wm. K. Leverich, au défendeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARLES LOEFFLER, par son agent, &c. vs WILLIAM FROMMEYER.

CINQUIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 1,367—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-deux mars 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue St Philippe, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St Philippe et Dumaine, [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

JEAN LACAY vs Sieur et Dame C. MARMÉ.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 786.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-huit mars, 1870, à 11 heures A. M. à mon entrepôt, No. 74, rue Ste Anne entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'un salon de photographie transporté de la maison située au No 119 rue Royale, dans le [illegible] District de cette ville, ainsi que les meubles et effets qui se trouvaient dans la dite maison. Le tout, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 mars—18,19,22,24,27

VENTES JUDICIAIRES.

SCHILLER vs [illegible].

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze d'avril 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre (aujourd'hui Franklin), Lévis (aujourd'hui Lafayette), et Paul (aujourd'hui Liberté) et Rue Poydras.

Le dit terrain mesure trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Franklin, [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse pour en avoir hérité de sa mère, la Dame Marguerite Anne McMillen, suivant testament de cette dernière déposé au greffe de la Cour des Preuves pour la Paroisse d'Orléans, le 3 de juin 1842, et enregistré au Livre des Testaments No 7, folio 87.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 mars—20 19 27—3 10 avril

IRBY McDANIEL & Co. vs. C. H. WERCKMULLER.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans No 23,096. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-neuf mars 1870, à 10 1/2 heures A M à mon entrepôt, No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville—

Le fonds et l'installation d'une Pharmacie transportés de la maison située au No 130 de la rue Dryades, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Tomy Lafon vs John Kelly.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 23,781. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze d'avril 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Philippa, Première, Clara et Martin, [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 mars—10,19,27, avril 4,10

LOUIS FIX, vs MARIE ADÉLAÏDE PETERSON, MARIA ADÉLAÏDE TEGDER, veuve de AUGUSTE PETERSON.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,566. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-deux mars 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au faubourg Marigny, Troisième District de cette ville [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WILLIAM FARRELL vs THOMAS FARRELL & JOHN McEVOY.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans No 23,730. [illegible].

Deux certains terrains situés sur la [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 fév—19,27—mars 6,13,19

LOUIS AMÉDÉE PRADÈRES vs CHARLES LEWIS.

CINQUIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 1,029. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze d'avril 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les nos trois et quatre, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Johnson et Prieur, [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 mars—10,19,27—3,10 avril

EDMOND WOOLDRIDGE vs ROBERT H. SHORT.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 1,075. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze d'avril 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Onze terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanie, Coliseum, Quatrième et Washington, [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 mars—10,19,27—3,10 avril

TOMY LAFON vs JOHN KELLY.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 23,787. [illegible].

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Tripoli, Howard et Liberty, [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 mars—10,19,27—avril 3,10

VENTES JUDICIAIRES.

Veuve E. Gimbel vs. Louis Gimbel.

[illegible] COUR de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible]. En vertu d'un [illegible], je procéderai le JEUDI, [illegible], à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre celles du Canal et [illegible], à la vente publique et adjudication de:

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Louis Gimbel au terme restant du Bail passé entre le dit défendeur et Samuel Hastings, le 6 de septembre 1869 de la propriété avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située rue des Magasins No 223 [illegible], pour le terme d'une année, commençant le 1er d'octobre 1869 et finissant le 30 septembre 1870, à raison de quatre vingt cinq piastres par mois payables mensuellement d'avance.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur paiera le loyer à son échéance selon les clauses du dit bail et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 mars—19,22,25,29,31

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

EXCELLENT PLACEMENT.

Dix bons terrains situés dans le Troisième District, convenant à un laitier.—Vente sans réserve, à l'encan.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur. Bureau, No 150 de la rue Gravier. SAMEDI, 26 mars 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu

DIX TERRAINS situés au faubourg Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 40 compris entre les rues Bruxelles, Law, Marais, Espérance et Broad. Les dits terrains ont chacun environ 42 pieds de façade, sur des profondeurs de 100 à 120 pieds, environ, en plus ou moins, au pied américain. D'après un plan de MM Pilié et Murray, arpenteurs, en date du 1 mars 1870, et d'un plan actuellement à la Bourse d'Encan St-Charles.

TERMES ET CONDITIONS.—La moitié comptant, en billets du Trésor des États-Unis, le reste à un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt et les clauses habituelles.

Les actes de vente, y compris les timbres et les taxes de l'année courante 1870, par-devant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 mars.

PAR EUGÈNE TOURNÉ.

VENTE SANS RÉSERVE.

Pour clore la facture ci-dessous, au Bonded Warehouse, No 5, rue Toulouse.

PAR EUGÈNE TOURNÉ—MERCREDI 23 mars 1870, à 10 1/2 heures, il sera vendu, au Bonded Warehouse, No 5, rue Toulouse, pour clore la facture et après

36 barriques vin rouge St Georges,
5 quarts pipes Madère,
15 do do Sherry.

Conditions à la vente. 16 mars

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Articles de Fantaisies, Marchandises Sèches, Notions, Bas, Chaussettes, etc., à l'encan.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur—aujourd'hui, SAMEDI, 19 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, au No 38 de la rue de Chartres près Bienville

Un grand assortiment de marchandises sèches, articles de fantaisies, notions, bas, chaussettes, chemises de peau, etc., etc. 19 mars

PAR NASH & HODGSON.

Habillements de printemps et d'été, Chapeaux de feutre, laine et paille, pour hommes et jeunes garçons, Lingerie de Messieurs, Parapluies et Bonneterie.

PAR VINCENT & CO. G. Vincent, encanteur. Il sera vendu SAMEDI, 19 du courant, à 10 heures, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane.

200 lots habillements, articles de clientèle et casimir noir, sacs et redingotes noires, habillements en toile, pantalons et gilets de dessous.

20 lots habillements en cachemire, casimir noir et en couleurs, mérinos, pantalons [illegible], gilets de cachemire et casimir, [illegible].

200 caisses chapeaux feutre, laine et paille, fins et ordinaires, pour hommes et jeunes garçons.

400 douzaines cravates écharpes et bords en soie noire et couleur.

200 douzaines chemises à devants de toile blanche, calicots, crins et blancs, chemises Hickory, jupons Belknap, chemises de peau en tricot.

19 mars

PAR H. W. PALFREY.

Vente, à l'encan, de la barge modèle "Try Again."

PAR H. W. PALFREY, Encanteur—Bureau No 26 de la rue Carondelet—VENDREDI 25 mars 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour d'Appel sous la date du 1er [illegible] en date du [illegible] 1869, pour compte de la succession de James Jay, pour payer des dettes.

La BARGE modèle "Try Again" en bon état, dans le Nouveau-Bassin.

Conditions de la vente: Comptant sur livraison.

16 mars 17,18,19,20,25

PAR J. DEJAN Jr.

Grande vente, sans réserve, de MEUBLES.

PAR J. DEJAN Jr. encanteur, Bureau No 182 de la rue Gravier. Il sera vendu tous les jours de cette semaine et les jours suivants, dans la vaste salle d'encan au No 182 de la rue Gravier, près Carondelet:

Un grand stock de meubles comprenant en partie meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger, de tous espèces et de tous prix. Également, meubles ordinaires, lits et literies, [illegible].

Conditions: Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 17 mars

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 19 mars, 1870, à 10 heures du matin, aux écuries de P. Lizer, rue Gravier.

De beaux chevaux de selle et de harnais, seuls et par paires; beaux mulets d'habitations et de ville, etc., etc.

—Également—

Beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, etc.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux à l'Encan.

Ventes régulières: Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DEJAN, Jr. Encanteur, Bureau et entrepôt No 182 de la rue Gravier. Il sera vendu LUNDI, 21 mars à 11 heures du matin, dans sa grande salle d'encan, au No 182 de la rue Gravier, coin Carondelet: Toute espèce de meubles, pianos, meubles de bureaux, [illegible]. Conditions comptant en billets du Trésor des États-Unis.

PAR B. J. MONTGOMERY.

Chevaux et Mulets.

Vente importante de beaux Chevaux de selle et de harnais, Mulets, Buggies, Harnais etc., à l'encan.

PAR B. J. MONTGOMERY, Encanteur.—Il sera vendu le SAMEDI, 19 mars 1870, à 10 heures du matin, aux vastes écuries Nos 213 et 215 rue Gravier:

De beaux chevaux et juments de selle et de harnais, par paires et seuls.

Mulets d'habitation et de ville.

—ÉGALEMENT—

Jolis buggies couverts et découverts, barouches, harnais, selles, etc.

Conditions, Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY.—B. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 19 mars, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp.

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, tables, lavabos, en acajou et en noyer, sofas, chaises, à siège à ressort, tables de salle à manger de toutes grandeurs, [illegible], gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc. Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—Également—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et rotin.

PAR O. VALETON.

Plats Cotés et Jambons.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—SAMEDI, 19 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur la Levée, en face de la rue Poydras, arrivés par le steamboat Stanley:

7 boucauts C. R côtes (Bacon)
3 do plats côtés désossés de
6 tierçons jambons passés au sucre.

Conditions—Comptant.

O. VALETON,
ENCANTEUR,
No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromage, amidon, clous, riz, etc. 4 sept—1an

C. DUHAMEL
OPTICIEN,
AU No 111 DE LA RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans,
(Établi depuis 30 ans)
OFFRE

TOUTE espèce de lunettes et de verres perfectionnés pour la vue, instruments optiques, de toute espèce: longues vues, lorgnettes, petits et grands télescopes, microscopes et préparations, toute espèce de verres grossissants, stéréoscopes et vues stéréoscopiques, cosmoramas, fantasmagories et lanternes magiques.

Appareils physiques, instruments de mathématiques, papier à dessin, etc.

Instruments d'arpentage, théodolithes, compas, niveaux, roulettes mesures, chaînes, etc.

Baromètres de mer et de maisons, thermomètres pour la cuisson du sucre, et autres, manomètres, tubes et instruments de distillateurs, toute espèce de pèse liqueurs, en verre ou en métal.

Montres en or et en argent, pendules faites spécialement pour la maison et qui sont vendues avec garanties.

Réparations de montres et de chronomètres.

Cartes et instruments de marine: batteries galvaniques faites sur commande; machines électro-magnétiques, pour médecine; spectroscopes de Bunsen, saccharomètres de Soleil, modèles de machines à vapeur, toute espèce de balances, et différents jeux de poids, pompes à air, jouets magiques, boîtes de peinture, brosses, etc.

Étuis de Chine, crayons, tire lignes et compas de poche.

Il fait et répare toute espèce d'instruments.

Les personnes de la campagne qui désirent se procurer des lunettes peuvent les avoir en envoyant leurs vieux verres accompagnés de quelques explications. Elles devront faire savoir si elles veulent des verres de cristal de roche ou des verres ordinaires.

Dépôt de cuillères et fourchettes en plaqué. 3 nov—6m

V. GERMAIN, Successeur de Wm. Armstrong.
L. E. POTHIER, de l'ancienne maison Pothier & Fauchereau, de l'ancienne maison McLearies, Pothier & Co.

OEMICHEN & POTHIER,
IMPORTATEURS et marchands de Quincaillerie étrangère et américaine, coutellerie, outils de charpentiers et de tonneliers, peintures, huiles, vernis, cordages, &c., &c.
Au coin des rues Bienville et Vieille-Levée, Nouvelle-Orléans, Lou.

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,
MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,
Au coin des rues Toulouse et Robertson, VIEUX BASSIN.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 10 juillet—1an

HUILE DE CHARBON.
Huile de Charbon double-raffinée, non-explosible.

Cette huile supérieure brûle dans les lampes portatives de toute espèce et les installations de gaz.

Huiles No 1, de Virginie et du Kentucky, garanties à l'épreuve de l'explosion.

LAMPES,
BECS DE GAZ,
CHEMINÉES ET MÈCHES
Aux plus bas prix du vent.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété de valeur
DANS LE SECOND DISTRICT.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs—Bureau No 26, [illegible] de la Bourse [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues du Canal et Douane:

Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville, [illegible] les rues Dumaine, Rochebiave, St Philippe et Dolhonde, [illegible].

Conditions—[illegible].

Pour le compte d'un propriétaire absent. Propriété de choix dans la rue des Remparts, coin Quartier.

Maisons et Terrains pour bâtir.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Bureau [illegible] SAMEDI, [illegible] 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre celles du Canal et Douane, il sera vendu à l'encan public [illegible].

Trois terrains [illegible] des Remparts et Hôpital, [illegible].

Grande Vente Péremptoire, à l'Encan,

DE

Propriétés de prix situées dans le Deuxième et le Troisième Districts.

—COMPRENANT—

Magasins, et maisons, etc., bas, à étage, trois et quatre étages.

Avantageusement situées, et donnant de beaux loyers.

Succession de feu Dominique Lanata.

Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.

No. 33,378.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs—[illegible].

Succession de Mme J. B. St AMAND.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

La belle résidence de famille, bâtie récemment, située au coin des rues Remparts et Quartier.—Un îlet de prix faisant face à la rue du Canal.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur [illegible].

$100,000 de Gages non rachetés.

Grande vente à l'enchère publique, de Montres, Diamants, Bijoux en or, Argenterie, Pistolets, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. [illegible].

Montres en or, et argent, des plus célèbres [illegible], boutons de manchettes, cuillers à soupe, huiliers, [illegible] pistolets Colt et autres. [illegible].

PAR S. GUINAULT.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Propriété rue d'Espagne.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI, [illegible] mars 1870, il sera vendu, à midi, à la Bourse, à l'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles:

Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue d'Espagne, [illegible].

Propriété rue des Ursulines No 139.

PAR S. GUINAULT encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, [illegible] mars, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles:

Un lot de terre mesurant au pied français, [illegible].

Vente sans réserve pour liquidation, de QUATRE PROPRIÉTÉS dans le Troisième District, la maison principale étant partiellement incendiée.

PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, [illegible] il sera vendu sans réserve, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles:

[illegible].

PIERRE DUFORT,
SUCCESSEUR DE CH. LABORDE,
No [illegible] Marché-Louis [illegible]
Entre Royale et Bourbon,
[illegible] Voitures pour [illegible] enterrements.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve,
Pour clore des consignations.
400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
50 malles Bottes et Congress guêtres.

PAR E. ROGER & CO.—H. SARTOU, Encanteur—SAMEDI, 19 mars, il sera vendu, à 10 heures, dans leurs salles d'encan, Nos 2 et 4 de la Vieille Levée:

400 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

Reçus directement des manufactures par les derniers steamers de New York, Boston et Philadelphie.

—Aussi—

50 malles bottes et congress guêtres.

Conditions à la vente. 18 mars

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Jolie propriété rue d'Orléans, entre Dorgenois et Broad.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 16 Passage de la Bourse—SAMEDI, [illegible] mars, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Charles rue St-Charles et Gravier et Commune:

Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, St. Pierre, Dorgenois et Broad, [illegible].

Maison de Maître sur la rue de l'Esplanade, avec un superbe Terrain, COIN ROMAN ET ESPLANADE.

—ET—

Maison rue Bourgogne, entre DOUANE ET BIENVILLE.

Vente sans Réserve aucune.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—[illegible].

[illegible]

Herses de planteurs, Charrues et Articles divers.

PAR E. MORPHY [illegible].

350,000 livres fer, en barres, plates, rondes et carrées, de diverses dimensions, aussi, fer pour cercles et à fers à cheval.

PAR E. E. MORPHY [illegible].

PAR G. DE FERIET.

Vente positive, pour opérer un partage.

De terrains dans [illegible], sur la Grande Route St-Jean, [illegible].

Dans l'affaire Adelaide Cour et al. vs. Félicité Rousseau et als. No 23,130.

Propriété de valeur No 313 rue Chartres au Marché, à l'encan.

Vente pour opérer un Partage.

Une maison à étage et à mansarde, Nos [illegible] rue Royale, entre les rues Orléans et Ste Anne.

PAR G. DE FERIET [illegible].

Dissolution de Société.

PAR [illegible] la société [illegible].

C. H. MOUTON, [illegible].
[illegible] A. MOUTON.